

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 408 /P.E.

Astrida, le 21 février 1951.-

Objet:

Frais de voyage
Agent territorial Ppal
Ch. LEES.-



Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous rappeler très respectueusement ma lettre n°529/Pers. du 3/2/50 faisant suite à votre n°769/Pers. du 22/11/49 et par laquelle je vous faisais parvenir une attestation de la Sabena mentionnant la somme payée par le Département pour un voyage Bruxelles-Usumbura.

L'Agent Territorial,
Ch. LEES,

Monsieur le Chef du Service Provincial
du Personnel
à USUMBURA.-

s/ouvert de Monsieur l'Administrateur Chef de Territoire à ASTRIDA.-